

l'ordre du jour est :

Points pour avis :

1/ Ponts Naturels 2023

Points pour information :

2/ Tableau de Bord de Veille Sociale 2021

3/ Bilan de Formation Professionnelle 2021

4/ Transfert de la liquidation des taxes d'urbanismes à la DGFIP

5/ questions diverses

\* transfert du SIP/SIE de Luçon au 01/01/23

\* Service d'appui des SIE Nantais à Fontenay le Comte

\* au 01/01/24 : création de l'antenne SIE de Fontenay et ainsi que l'antenne SIP des Herbiers

...

Monsieur FUENTES était accompagné de Monsieur Manceau, Monsieur Jaury, Monsieur Danelutti, Monsieur Guillaume, Monsieur Lorfeuvre, Monsieur Buteau.

Pour les organisations syndicales étaient présents:

Anne-Gaëlle Deniel, Christine Bourassé, Corinne Chayer et Pascal Thomas, pour Solidaires Finances Publiques 85,

Anne Réto-Rivière, Aurélie Brun, Williams Pillet, Florent Echampart, et Aurélien Front pour FO.

Florence Rivière et Sonia Perraudeau pour la CGT,

Arnaud Claracq, Emmanuel Dagonne et Agathe Dhainaut pour CFDT.

Après la lecture des déclarations liminaires, M Fuentes a souhaité apporter des précisions concernant le SIP/SIE de Luçon. Nous détaillons ces informations dans les questions diverses pour les compléter des éléments relatifs à la situation de Fontenay le Comte.

**1/ Ponts Naturels 2023 :**

La Direction a proposé les 2 « ponts naturels » potentiels : le vendredi 19 mai et le lundi 14 août.

**Solidaires Finances Publiques 85** continue de soutenir que ces jours pourraient être accordés à l'ensemble des agents comme « jours du Directeur » au lieu d'être pris sur les congés, comme cela s'est pratiqué par le passé.

En effet, ces deux ponts signifient actuellement deux jours de congés imposés, qui intéressent certes beaucoup d'agents mais pas tous.

Devant le refus du directeur, **Solidaires Finances Publiques 85** s'est ABSTENU.

Vote :

Abstention : CGT et Solidaires Finances Publiques 85 ;

Pour : FO et CFDT.

## 2/ Tableau de Bord de Veille Sociale 2021 :

Un nouvel indicateur du Tableau de Bord de Veille Sociale est apparu pour l'année 2021 : celui du nombre de télétravailleurs pour chaque service.

L'évolution de celui-ci sera à suivre sur les prochaines années et sera impactée par les restructurations de services qui génèrent des demandes de télétravail pour les agents s'éloignant de leur domicile.

Pour **Solidaires Finances Publiques 85**, au-delà des tendances des indicateurs qui confirment l'augmentation des emplois non pourvus, des horaires écourtés et la modification importante des modalités de travail (via le télétravail notamment), la question est de savoir quels sont les éléments de prévention mis en place et les indications données aux chefs de service.

**Solidaires Finances Publiques 85** a souligné l'importance du maintien d'un collectif de travail serein et l'importance de la bienveillance face aux modalités de travail différentes. En effet, nous avons rappelé le contexte d'absence de visibilité sur l'avenir et d'enchaînement des réformes engagées sans véritable bilan contradictoire.

La direction nous a assuré que la qualité du collectif et l'intégration des télétravailleurs dans celui-ci font l'objet d'une vigilance spécifique lors du Cercle des Managers. De plus, Monsieur Manceau va se déplacer sur les différents sites.

Puisque l'informatique se renforce dans notre travail, **Solidaires Finances Publiques 85** a demandé quelles allaient être les suites du « Pac Num » (évaluation des compétences sur les outils informatiques) réalisé avant l'été. La direction a indiqué être en cours d'étude de la réponse à apporter sachant que si le 1<sup>er</sup> parcours a été réalisé par 47 % des agents, le 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ne l'a été que par 30 % et 28 %.

**Solidaires Finances Publiques 85** a signalé que le Pac Num n'avait pas forcément été programmé au meilleur moment pour permettre à l'ensemble des agents d'y participer et que certains parcours nécessitaient un temps important pour être réalisés correctement.

## 3/ Bilan de la Formation Professionnelle 2021 :

L'année 2021 est une année de reprise des formations mais elle a tout de même été impactée par le COVID 19.

Monsieur Manceau a précisé qu'une nouvelle application informatique SEMAFOR de gestion et suivi des formations doit prochainement être mise en place. Elle va faire l'objet d'une e-formation pour l'ensemble des agents de la DGFIP. Vous avez pu le constater par l'envoi d'un message national dans vos boîtes mails personnelles.

**Solidaires Finances Publiques 85** a demandé que les contractuels bénéficient d'une formation plus aboutie ou que les charges de travail soient adaptées en cas de tutorat à l'intérieur des services.

La Direction a indiqué qu'elle ne limitait pas la formation des contractuels et qu'elle souhaitait leur apporter une vision plus complète des structures et des métiers de la DGFIP.

La Direction a signalé qu'elle cherche à renforcer la visibilité et l'attractivité vers les métiers de la DGFIP grâce à la signature d'une convention de partenariat avec l'ICES et grâce à sa participation à plusieurs actions de présentation de nos métiers au sein de lycée ou lors de salons étudiants.

#### 4/ Transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme de la DDTM vers la DGFIP :

Le Transfert de la Taxe d'urbanisme et de la redevance archéologique préventive à la DGFIP devient effectif pour les demandes d'autorisation de travaux ou permis de construire déposées à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Il s'accompagne d'une profonde modification des process dans les Centres des Impôts Fonciers : la mise en place de nouveaux outils informatiques (automatisant les traitements) et la saisie de chaque bien immobilier sera réalisée par la redevable (dématérialisation).

Un module supplémentaire sera intégré au nouveau service en ligne « Gérer Mes Biens Immobiliers » (GMBI) qui permettra aux contribuables de saisir directement les éléments nécessaires à la liquidation des Taxes d'Urbanisme et de prendre connaissance d'une évaluation du montant exigible.

Toutefois, les agents des Centres des Impôts Fonciers ou des SIP fusionnés vont devoir jongler avec les surfaces habitables pour le Foncier et la Surface Hors Oeuvre Nette (SHON) pour les Taxes d'Urbanisme et répondre aux interrogations des usagers devant leur déclaration en ligne. Le paiement de la Taxe d'Urbanisme reste géré par le Maine et Loire

Un gros effort de collecte des exonérations communales et intra-communales a été effectué par la Direction en reprenant les délibérations des communes (pour traduction au niveau des parcelles foncières).

Un nouvel outil (encore un) nommé « Delta », dédié aux collectivités, est mis en place pour leur permettre de saisir les délibérations et exonérations de taux par zone géographique.

De plus, le logiciel « Surf » doit permettre une relance, centralisée au niveau national (pilotée par GF3B), des suivis et défaillances déclaratives.

L'ensemble des agents des CDIF et des agents des SIP fusionnés sera amené à suivre des formations concernant les applicatifs GMBI et Gest Loc ainsi que sur les Taxes d'Urbanisme car il n'est pas envisagé de créer de cellule spécialisée.

Ces formations connaissent un retard de programmation qui ne semble pas problématique pour la Direction compte tenu du délai d'instruction des autorisations d'Urbanisme par les collectivités et de la nécessité d'attendre l'achèvement des travaux (qui est le fait générateur).

En attendant les formations sur le logiciel, un tableur va être fourni aux services pour les évaluations. **De plus, les éventuelles demandes concernant des simulations de Taxes d'Urbanisme qui pourraient arriver avant les formations devront toutes être transférées à la division Missions Foncières de la direction.**

Ce transfert de mission de la DDTM vers la DGFIP sera assorti du transfert de 7 emplois qui pourront être implantés dans les services en charge du Foncier sur le Département. Il s'agit bien d'emplois et non de personnes. Sur notre demande, la direction a indiqué qu'elle a rencontré 2 personnes de la DDTM pour l'instant.

Pour **Solidaires Finances Publiques 85**, ce transfert de mission risque une nouvelle fois d'aboutir à une déperdition de connaissances compte tenu du transfert d'emplois déconnecté de l'arrivée de sachants. Il s'accompagne une fois de plus d'automatisation des traitements et de dématérialisation. Pour l'instant aucune information n'est communiquée sur l'éventualité de contrôles des déclarations des redevables.

Les collègues risquent de se retrouver à gérer les erreurs de saisies et des listings d'anomalies. Ainsi par ce transfert, la DGFIP ne gagne pas en compétence.

De plus, la direction générale compte sur le report de l'exigibilité des Taxes d'Urbanisme à la date d'achèvement des immeubles pour ne pas impacter les services avant l'arrivée des emplois de la DDTM au 1 septembre 2023. Là encore, **Solidaires Finances Publiques 85** s'inquiète de cette analyse optimiste et des possibles conséquences sur les conditions de travail des collègues dans les services et le service rendu à l'utilisateur.

Des collègues sont déjà sollicités par des usagers qui n'ont pas plus d'information que les services. **Solidaires Finances Publiques 85** souligne que les services des CDIF sont en souffrance et que la mission foncière pour les SIP concernés n'est qu'une tâche parmi de nombreuses autres.

La direction a conscience de la diversité des services réalisant les missions foncières. **M Fuentes a garanti qu'il ne réaliserait pas de réforme de création de Service Départemental des Impôts Fonciers.**

#### 5/ questions diverses :

#### \* le transfert du SIP-SIE de Luçon vers le SIP et le SIE des Sables d'Olonne au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

Monsieur Manceau s'est déplacé sur site. Il a présenté aux agents les dernières précisions concernant les dispositions pour leurs affectations au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et a apporté des informations concernant les primes. Il a ensuite rencontré chaque agent qui le souhaitait.

Il a indiqué, selon les vœux exprimés pour l'instant, être en capacité de répondre favorablement à l'ensemble des demandes d'affectation.

Les agents du SIP/SIE ont jusqu'au 23 octobre 2022 pour indiquer à la direction leur demande d'affectation, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 août. Il leur est demandé de préciser également s'ils souhaitent effectuer du télétravail et/ou être en temps partiel. Ils connaîtront leur affectation officielle autour du 10-15 novembre 2022.

La date du 23 octobre a été fixée afin de leur donner la priorité par rapport à l'affectation des contrôleurs stagiaires. En effet, les affectations des contrôleurs stagiaires seront publiées le 10 novembre, pour une arrivée dans les services au printemps.

**Solidaires Finances Publiques 85** a fait préciser que les agents qui ne suivront pas leur mission aux Sables d'Olonne seront affectés en tant qu'**ALD, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 août. Ils devront participer au mouvement local de mutation**, en demandant soit le service dans lequel ils sont ALD soit n'importe quel autre service du département. Ils bénéficieront d'une priorité suite à NRP lors du mouvement local.

**Solidaires Finances Publiques 85** a demandé à la direction quel soutien serait mis en place pour le SIP et le SIE des Sables dans l'hypothèse où l'ensemble des postes transférés de Luçon ne serait pas pourvus pendant la période transitoire du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

La direction a précisé qu'elle envisage toutes les possibilités de soutien à ces services sur cette période : les EDR, avoir recours aux temps hors permanence de l'Equipe Mobile d'Accueil, contrôleurs stagiaires, ...

Comme la direction l'avait déjà indiqué un agent EMA assurera l'accueil au Centres des Finances Publiques de Luçon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. En fonction des choix des agents au 23 octobre, la direction envisage de proposer une deuxième fiche de poste EMA pour l'accueil au sein du centre des Finances Publiques de Luçon ainsi qu'un positionnement sur l'EFS nouvellement créé à Luçon.

La direction nous a également indiqué, suite à notre demande, qu'il n'y aurait **aucune remise en cause des locaux du Centre des Finances Publiques de Luçon** car le bail court jusqu'en 2027. Elle se rapprochera de l'intercommunalité Sud Vendée Littoral pour compléter l'occupation du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment.

**Solidaires Finances Publiques 85** a fait précisé par la direction son accord pour que les agents, quelque soit leur choix d'affectation, puissent se **déplacer pour une mission d'une journée sur leur futur service d'affectation**. De plus, les agents changeant de mission bénéficieront d'un parcours de formation personnalisé qui pourra être réalisé en local.

**\* le Service d'Appui des SIE Nantais à FONTENAY LE COMTE :**

Monsieur FUENTES nous a informé des dernières informations qu'il détenait concernant le SIE « démétropôlisé » de FONTENAY LE COMTE. Il a indiqué qu'il ira à la rencontre des agents de Fontenay au lendemain du CTL.

Les agents dépendront bien du TAGERFIP 85 et seront gérés par le Service des Ressources Humaines du Département. La Vendée gèrera également tous leurs besoins logistiques.

Ce nouveau service sera sous le pilotage intégré de la direction du 44 et de celle du 85, en ce qui concerne le dialogue de gestion et sera sous la « coresponsabilité » de la maîtrise des risques.

**Le pilotage des missions dépendra de la DDFIP 44 et correspondra au transfert intégral des missions suivantes des 4 SIE Nantais : gestion des AVISIR, gestion des Locaux dans Gespro et gestion des Défaillances déclaratives.**

Une convention sera signée entre le 44 et le 85 pour préciser ce « travail à distance ». Le SIE démétropôlisé sera constitué de 25 emplois : 1A+, 2A, 13B et 9C. 5 contrôleurs stagiaires sont déjà prépositionnés.

Il sera installé au 2<sup>e</sup> étage du Centre des Finances Publiques de Fontenay le Comte. La salle de réunion déjà présente à cet étage est conservée. Le détail de ceci sera précisé lors d'un prochain CSA (nouvel instance remplaçant le CTL et le CHSCT) en avril/mai 2023.

Les agents de ce service d'appui sont comptés dans le TAGERFIP du 85. Ils relèvent donc du département. Pour intégrer ce service, il est recommandé de participer au **mouvement national spécifique** lors de la prochaine campagne de mutation nationale.

Il sera également possible de l'intégrer lors du mouvement local, s'il reste des places.

Dans le cas où il resterait des places après les mouvements, la direction aura la possibilité d'avoir recours au recrutement de contractuels.

**\* Au 1er janvier 2024, le transfert du SIE de Fontenay au SIE des Herbiers et le transfert du SIP des Herbiers au SIP de Fontenay :**

La direction a indiqué qu'elle avait pris la décision de créer une **antenne du SIE des Herbiers à Fontenay** et **une antenne du SIP de Fontenay aux Herbiers**. Ceci sera détaillé lors d'un CSA au 1<sup>er</sup> semestre 2023 avec une titularisation au 1<sup>er</sup> octobre 2023.

La création d'antenne rend les emplois pérennes puisque si un agent part d'une antenne son poste est bien remplacé dans l'antenne.

Le travail réalisé par l'antenne SIE de Fontenay le Comte et l'antenne SIP des Herbiers correspondra à « du travail à distance » et sera discuté lors de prochains groupes de travail.

Cependant, **la comptabilité des deux SIE/SIP sera réalisée au SIE des Herbiers et au SIP de Fontenay le Comte.**

**\* suppression de 850 emplois à la DGFIP en 2023 :**

La direction n'ayant pas l'impact que subira la Vendée, a rappelé que ceci ferait l'objet d'un CSA en janvier.

**\* Mouvement des contrôleurs stagiaires :**

Le mouvement des contrôleurs stagiaires sera publié le 10 novembre. Ils arriveront au printemps 2023 dans les services.

**\* Listes d'aptitudes :**

En réponse à la liminaire de **Solidaires Finances Publiques 85**, la direction a confirmé qu'elle réunirait les OS autour du 8 novembre et qu'elle fournirait les documents de travail habituels.

Elle fera remonter sa sélection le 10 novembre.

**\* La sobriété énergétique :**

La direction a indiqué ne pas avoir de préconisation ministérielle, à ce stade. Aussi, elle adopte une démarche pragmatique reposant sur la prise de conscience de chacun.

**\* point sur les EFS :**

La direction a indiqué qu'il y avait 23 points de contact dont 14 EFS. La différence s'expliquant par des accueils réalisés en mairies, comcom, agence postale, ...  
L'équipe EMA se compose de 7 personnes.

La direction va entamer les premières réunions d'évaluation avec les collectivités sur l'articulation : SGC, CDL, EFS.

**\* Nouveau régime de responsabilité du Comptable Public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :**

Monsieur Fuentes a indiqué qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la responsabilité personnelle et pécuniaire du Comptable Public est supprimée. Il n'y aura plus d'obligation de cautionnement et de garantie.

Il n'y aura plus de dépôt obligatoire des comptes. La Cours des Comptes ira sur un serveur spécifique pour les consulter.

La grande différence est que le juge des comptes recherche qui est à l'origine de la faute, pourquoi elle a été commise et ses conséquences financières.

Monsieur Fuentes a précisé qu'il n'y a pas de responsabilité financière des adjoints et des personnels. L'organigramme fonctionnel doit être approfondi pour aller vers une fiche de poste. La responsabilité managériale existe déjà et n'évoluera pas.

Monsieur Fuentes organise une demi journée d'information des OS sur ce sujet le 22 novembre 2022. **Solidaires Finances Publiques 85** a d'ores et déjà confirmé sa présence. Nous sommes à votre écoute si vous souhaitez que nous fassions préciser un point particulier.

**\* mail d'information sur les cas Covid du département :**

En réponse à notre liminaire, la direction a indiqué avoir réalisé un rappel des préconisations aux chefs de service le 10 octobre. Il y a 7 cas Covid lors de la tenue de ce CTL. La direction donne une suite favorable à notre demande et enverra un mail hebdomadaire d'information sur la situation.